

Guide technique des échanges multimédias

Les standards GS1 pour l'échange
des images des produits



Historique des mises à jour mars 2019

Mise à jour par rapport à la version de janvier 2012 :

- Partie 3, suppression de la donnée «Détourage»
- Partie 2, «Détourage», ajout d'une phrase concernant la possibilité de modifier les images non-détourées
- Partie 3, ajout de la donnée «Type d'information» obligatoire dans la fiche-produit GS1 V2.8

Mise à jour par rapport à la version d'octobre 2012 :

- Partie 1.3, précision du périmètre
- Partie 2, «définition», mise à jour des recommandations pour les images à définition standard (obligatoire) et ajout des recommandations pour les images à haute définition (optionnelle)
- Partie 2, «ratio», suppression du caractère obligatoire de la valeur 1 :1
- Partie 2, «résolution», suppression de la possibilité à 72 dpi et mise en avant uniquement du 300 dpi pour l'image pour usage web et prospectus.
- Partie 2, «format», ajout de la recommandation sur TIFF pour être compatible avec la recommandation internationale
- Partie 2, «principale face du produit représentée», ajout de la définition GS1 de la «Face principale»
- Partie 2, «poids», ajout d'un exemple pour les images en haute définition
- Partie 2, ajout d'une phrase indiquant que les images doivent être en «droits cédés»
- Partie 3, ajout, dans le tableau pour les colonnes «Données» et «Valeurs possibles», respectivement des noms et valeurs GS1 XML et, pour la colonne «Règle de gestion», mise à jour des règles
- Partie 3, ajout, dans le tableau pour la colonne «Remarques» et pour les données validées à l'international mais pour lesquelles la solution standard n'est pas encore disponible, ajout de la mention «Non utilisable à date : Besoin métier validé mais donnée non encore définie au niveau international.»
- Partie 4, ajout d'une phrase indiquant que les informations contenues dans le nom du fichier ne pouvant pas être traitées à réception, ces dernières peuvent également apparaître en tant que données descriptives associées à l'image
- Partie 4, pour l'élément du nom «Nature du fichier», ajout de la valeur D pour «Photographie d'un produit (1 GTIN) en haute définition»
- Partie 4, pour l'élément du nom «Description / type de contenu», mise à jour des valeurs D et G (à la place de 3) pour, respectivement «préparé» et «mis en situation» et suppression des valeurs 2 et 4 pour, respectivement «produit déballé + emballage» et «ambiance»
- Partie 4, ajout de la solution technique standard pour gérer l'élément «numéro séquentiel» du nom.

Mise à jour par rapport à la version de novembre 2013 :

- Partie 2, précision et modification des définitions pour les notions de «Définition» et «Résolution»

- Partie 3, ajout de la donnée «Description du contenu», solution provisoire permettant de distinguer des images différentes pour des variantes produits ayant le même GTIN (variantes visuelles ou variantes INCO 1169).

Mise à jour par rapport à la version de septembre 2014 :

- Partie 2, ajout de la notion de marge, précision de la définition de l'habillage du visuel, modification de la définition pour la notion de «droits d'utilisation»
- Partie 3, modification du terme «métadonnée» utilisé pour désigner les données fiche-produit associées à l'image et qui est source de confusion avec les données encapsulées dans l'image, ajout de la notion de «recadrage» pour la donnée «autorisation de modification»
- Partie 4, correction d'une erreur dans la règle de nommage pour les photos produits HD sans élément de support et intégration de la notion de photo du produit avec support.

Mise à jour par rapport à la version de septembre 2015 :

- Partie 2, mise à jour des recommandations sur les caractéristiques de l'image : Définition standard (1500px-3000px au lieu de 900px-2400px) - Haute définition (3001px-4800px au lieu de 2401px-4800px), ratio (1 :1 obligatoire), format (PNG de préférence, JPG / JPEG et TIFF (sans calque) acceptés), transparence (fond blanc obligatoire si pas de transparence), système colorimétrique (RVB avec espace colorimétrique sRGB), poids (50 Mo max) et principale face du produit représentée (liée à la forme du produit représenté).
- Partie 3, suite à passage à la version 3.1.X de la fiche-produit GS1, mise à jour des noms et/ou des définitions et/ou des valeurs et/ou des règles de gestion associées aux données de la fiche-produit concernant les fichiers multimédias.
- Partie 4, suppression de la valeur « Z » pour l'information "Nature du fichier" (16ème position) et ajout de la valeur « N = Centre, sans angle de plongée » pour l'information "Principale face du produit représentée" (18ème position).

Mise à jour par rapport à la version de mars 2018 :

- Partie 2, mise à jour des recommandations sur les caractéristiques de l'image : Définition standard (1500px-2400px au lieu de 1500px-3000px) - Haute définition (2401px-4800px au lieu de 3001px-4800px) et ajout d'une recommandation pour la transition.
- Partie 2, ajout d'une phrase indiquant que les visuels complémentaires devront suivre les mêmes caractéristiques de référence et Règles de nommage que pour l'image principale.
- Partie 3, ajout de la donnée "Indicateur de fichier principal" permettant de préciser si l'image décrite est l'image principale
- Partie 4, ajout d'une recommandation pour faciliter la transition vers l'utilisation de la valeur « N = Centre, sans angle de plongée » pour l'information "Principale face du produit représentée" (18ème position).

Mise à jour par rapport à la version de janvier 2019 :

- Partie 3, le statut de la donnée "Indicateur de fichier principal" passe de Dépendant à Optionnel.
- Partie 3, le statut de la donnée "Description du contenu" passe de Dépendant à Optionnel.



Sommaire

- 04** Introduction
- 05** Caractéristiques de référence
- 10** Données descriptives associées à l'image
- 16** Règles de nommage
- 19** Mise en œuvre de la solution via la fiche-produit dématérialisée

1. Introduction

1.1 Contexte

A la demande de ses adhérents, GS1 France a lancé, fin 2010, un Groupe de Travail Echanges Multimédias dont l'objectif est d'**optimiser les échanges de fichiers multimédias** (images, vidéos, sons, autres documents, etc.) entre industriels et distributeurs.

Ce Groupe de Travail est constitué d'industriels et distributeurs issus de différents secteurs d'activité (alimentaire, DPH, construction / bricolage, luxe / parfumerie, high-tech / multimédia / électroménager, textile, culture, etc.) ainsi que d'offres de solutions multimédias.

L'étude d'opportunité réalisée courant 2010 a permis d'identifier les pratiques actuelles, les enjeux et les besoins en termes d'échange de fichiers multimédias :

- Dans un contexte où les échanges multimédias se pratiquent souvent de manière artisanale et non-coordonnée, l'étude a permis de montrer que ces échanges concernent essentiellement des images aujourd'hui même si la nature des fichiers échangés, les volumes et les usages sont amenés à beaucoup évoluer dans les deux ans à venir : vidéos, animations 360° et usage mobile.
- **Les enjeux** identifiés sont 100% des produits couverts (pour mieux vendre les produits - concerne le web et les planogrammes), l'amélioration de la qualité des images (pour mieux valoriser les produits), des gains de temps et une rationalisation des coûts dans leur échange/gestion.
- **Les gains potentiels** liés à la mise en place des standards ont été estimés à environ 700 000 € pour 100 000 visuels pour les distributeurs et 25 000 € pour 1 000 visuels pour les industriels.

Ces constats ont conduit à cibler les travaux de standardisation sur l'échange des images pour publication sur des sites web pour répondre à 3 besoins : le nom, les caractéristiques de l'image et le format d'échange.

Les membres du Groupe de Travail ont donc défini une solution en s'appuyant sur les **standards GS1** existants (Fiche-produit et Standard Image).

Un pilote a été réalisé afin de valider la pertinence de cette solution et de créer un business case précisant les gains potentiels pour le périmètre «image à usage web» (94 000 € pour 20 000 images pour les distributeurs et 6 200 € pour 100 images pour les industriels).

Aujourd'hui, les images sont généralement retravaillées par l'industriel pour chaque distributeur et transmises par courrier électronique, CD / DVD ou clé USB. Grâce à cette solution, après s'être conformés aux **recommandations du cahier des charges commun**, les industriels diffusent leurs images, accompagnées de métadonnées, à l'ensemble de leurs clients via la fiche-produit. C'est ce processus qui va permettre aux distributeurs d'illustrer leurs produits avec des visuels à jour et de meilleure qualité pour, au final, mieux vendre.

1.2. Objectif du document

L'objectif de ce guide est d'**accompagner les industriels et distributeurs** dans leur découverte et leur appropriation de la solution définie par le Groupe de Travail.

Pour ce faire, nous allons successivement aborder 3 volets de la solution, à savoir :

- **Les caractéristiques de référence** ou cahier des charges minimum commun à l'ensemble des distributeurs français ;
- **Les données descriptives** associées aux images ou métadonnées ;
- **Les règles de nommage des fichiers.**

La mise en œuvre de la solution via la fiche-produit dématérialisée (GDSN) est également abordée à la fin de ce guide.

1.3. Périmètre

Ce guide, tout comme la solution actuellement définie, concerne avant tout les images 2D représentant un seul produit (un seul GTIN) destinées au web. Cependant, par extension, les participants ont convenu que ces images pourraient également être utilisées pour, notamment, illustrer des prospectus imprimés.

Le périmètre utilisateur de ce guide est «tout secteur». Cependant, si des besoins spécifiques sectoriels n'étaient pas couverts par ce guide, ces derniers pourraient être étudiés dans des groupes de travail GS1 et être intégrés ultérieurement.

Ce guide utilisateur est extrait du document international GS1 "**Product Image Specification Standard**", qui reste le document de référence et est accessible à l'adresse suivante :
https://www.gs1.org/sites/default/files/docs/gdsn/Product_Image_Specification.pdf

2. Caractéristiques de référence

Les caractéristiques ci-dessous et les recommandations qui leur sont associées constituent le cahier des charges minimum à respecter par les industriels. Ce cahier des charges minimum est commun à l'ensemble des distributeurs en France (pour les usages "affichage web", "impression prospectus" et "planogramme").

Caractéristiques	Définition	Recommandations									
Définition	<p>La définition correspond au nombre de pixels constituant l'image et s'exprime en nombre de pixels en hauteur et en largeur. C'est la seule caractéristique intrinsèque d'une image numérique.</p> <p>Ne pas confondre avec la résolution.</p>	<p>Définition standard (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 500 pixels minimum par dimension • 2 400 pixels maximum par dimension <p>Selon les besoins (pleine page prospectus, affiche, borne d'information magasin), une image haute définition pourra être demandée avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 401 pixels minimum par dimension • 4 800 pixels maximum par dimension <p>Pour faciliter la transition de 3 000 à 2 400 pixels (borne maximale pour l'image standard) et 3 001 à 2 401 pixels (borne minimale pour l'image HD), GS1 France recommande aux destinataires des images de ne pas mettre en place de contrôles bloquants sur les valeurs de définitions liées à ces 2 bornes.</p> <p><i>Recommandations internationales à date de publication du guide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de 900 pixels à 2 400 pixels (définition standard) - de 2 401 pixels à 4 800 pixels (haute définition). 									
Ratio	<p>Le ratio correspond au rapport entre la hauteur et la largeur de l'image.</p>	<p>1 :1 obligatoire (autrement dit, l'image est carrée).</p>									
Résolution	<p>La résolution constitue le nombre de pixels présents sur une surface donnée et s'exprime en <i>pixels par pouce</i> (ppp) ou <i>pixels per inch</i> (ppi).</p> <p>Ne pas confondre avec la définition.</p> <p>La résolution est le lien entre la définition d'une image et sa taille de sortie.</p> <table border="1" data-bbox="448 1877 887 1977"> <tr> <td>Définition =</td> <td>Résolution</td> <td>x Taille du</td> </tr> <tr> <td>pixels</td> <td>pixels/pouce</td> <td>document</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>pouces</td> </tr> </table> <p>Le choix de la résolution s'effectue lors d'une impression papier.</p>	Définition =	Résolution	x Taille du	pixels	pixels/pouce	document			pouces	<p>Lors d'une impression papier, la valeur standard pour la résolution de l'image est 300 ppi (taille minimale du visuel en 300 ppi : 12,7 cm*12,7 cm).</p>
Définition =	Résolution	x Taille du									
pixels	pixels/pouce	document									
		pouces									

Caractéristiques	Définition
<p>Format</p>	<p>Le format correspond à la manière dont sont stockées les données dans un fichier. L'extension d'un fichier (i.e. les 3 ou 4 caractères situés après le nom du fichier) permet généralement d'identifier le format d'un fichier. Il existe une multitude de formats d'images. Certains formats sont plus universels que d'autres, c'est-à-dire qu'ils peuvent être lus par la plupart des logiciels de visualisation d'images.</p> <p>Les principales caractéristiques des formats d'image recommandés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNG : non destructif, gère la transparence, poids raisonnable ; • TIF / TIFF : non destructif, ne gère pas la transparence, gère les tracés, bon rapport qualité / poids; • JPG / JPEG : toujours destructif, ne gère pas la transparence, ne gère pas le détourage, faible poids ; • PSD : format propriétaire du logiciel Adobe Photoshop
<p>Taux de compression</p>	<p>Le taux de compression mesure la performance d'un algorithme de compression de données. Plus le taux de compression est élevé, plus le poids du fichier final sera faible. Selon le logiciel et le format utilisé, l'utilisateur peut parfois choisir le taux de compression lors de l'enregistrement d'un fichier. Si l'algorithme est destructif, la qualité de l'image enregistrée sera moindre que celle de l'original.</p>
<p>Détourage</p>	<p>Une image détournée est une image dans laquelle les contours extérieurs (et intérieurs le cas échéant) du produit ont été délimités et stockés dans un des calques (ou couches) de l'image.</p>
<p>Transparence</p>	<p>La transparence correspond à l'absence de couleur du fond. La transparence doit s'appliquer aux contours extérieurs et intérieurs du produit dans le cas de l'image d'un produit nu ou déballé.</p>
<p>Marge</p>	<p>Les marges sont les zones vides entourant le produit.</p>
<p>Système colorimétrique</p>	<p>Le système colorimétrique correspond au format de codage des couleurs. Les systèmes colorimétriques les plus courants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RVB / RGB : codage des couleurs selon 3 valeurs (Rouge Vert Bleu ou Red Green Blue en anglais) • CMJN / CMYK (également appelé quadrichromie) : codage des couleurs selon 4 valeurs (Cyan Magenta Jaune Noir ou Cyan Magenta Yellow Key - pour Black - en anglais) <p>Le RVB convient aux usages numériques tandis que le CMJN est plus adapté à l'usage en impression.</p>

Recommandations

PNG de préférence, JPG/JPEG et TIFF (sans calque) acceptés.

Recommandations internationales à date de publication du guide : TIFF compressé LZW.

Privilégier les formats sans compression destructive.

Pour le format JPG, utiliser "qualité maximale" à l'enregistrement de l'image (c'est à dire compression minimale).

L'image doit être détournée de préférence (fond transparent pour le format PNG) et les contours du produit stockés dans l'un des calques (ou couches) de l'image. Les images non détournées doivent pouvoir être modifiées par le destinataire final.

Recommandations internationales à date de publication du guide : détournage obligatoire.

100 % transparent (i.e. pas de transparence partielle) de préférence (format PNG), fond uni blanc (RGB 255/255/255) obligatoire (formats PNG si pas de transparence, JPG et TIFF) sinon.

2.5 % de marge entre le bord de l'objet et le bord de l'image, de chaque côté de la plus grande dimension du produit. Cette marge se calcule par rapport au nombre de pixels pour la dimension concernée (correspond à une marge de 75 pixels pour une dimension de 3 000 pixels).

RVB uniquement.

L'espace colorimétrique retenu pour le RVB est le sRGB (Norme CIE 61966-2-1) qui permet de maîtriser plus fidèlement les couleurs des images de produits présentées sur les sites web et de fiabiliser les conversions dans d'autres espaces colorimétriques, notamment les espaces CMJN utilisés pour le PRINT.

Caractéristiques	Définition
<p>Poids</p>	<p>Le poids correspond à l'espace disque occupé par l'image. Il s'exprime en Ko (Kilo-octets ou Mo (Méga-octets). On parle également de «taille» pour désigner le poids mais il est préférable de ne pas utiliser ce terme car il peut être confondu avec la définition.</p> <p>Cette information dépendant de la qualité de l'image et du format du fichier, les valeurs mentionnées ci-après sont indicatives.</p>
<p>Principale face du produit représentée</p>	<p>La principale face du produit représentée correspond à l'angle de prise de vue principal.</p>
<p>Habillage du visuel</p>	<p>L'habillage du visuel correspond à l'ajout d'un texte, logotype, pictogramme ou filigrane dans l'image (ex. : label «Full HD» dans le coin inférieur droit d'une image de téléviseur).</p>
<p>Nombre d'exemplaires du produit présentés</p>	
<p>Droits d'utilisation</p>	

Recommandations

50 Mo en poids maximum. Pas de poids minimum.

Pour les produits emballés ou packshot : Les recommandations varient en fonction de la forme du produit :

1. Produit cubique : photo de $\frac{3}{4}$ gauche par rapport à la face principale*, légère plongée (15°) en angle vertical
2. Produit cylindrique : photo de la face principale*, légère plongée (15°) en angle vertical
3. Produit plat : photo de la face principale*



1.



2.



3.

La prise en légère plongée (15° de préférence) permet d'apercevoir le dessus du produit et de donner ainsi un effet de perspective.

Pour les innovations destinées au "fond de rayon", une photo de face sans angle de prise de vue doit systématiquement être fournie pour les besoins de planogramme.

Il est également recommandé d'envoyer toutes autres faces que l'industriel considèrera comme utile pour présenter son produit, en accord avec les réglementations en vigueur ou avec les attentes de son client. Pour ces images, l'industriel devra se référer aux mêmes recommandations en termes de Caractéristiques de référence et de Règles de nommage que pour l'image principale.

Pour les produits nus ou déballés : se référer aux pratiques sectorielles.

Pour les produits nus ou emballés, le plus grand côté du produit doit occuper, selon sa position dans l'image, toute la largeur, toute la hauteur ou toute la diagonale de l'image.

** Définition GS1 de la face principale de l'unité consommateur : côté ayant la plus grande surface qui est employé par le fabricant pour « vendre » le produit au consommateur - en d'autres termes, le côté présentant les marquages, tel que le nom du produit.*

Si le conditionnement possède plusieurs faces possibles, la face ayant la plus grande hauteur est considérée comme la face principale (voir le guide « Règles de mesure des unités commerciales » disponible sur le site de GS1 France).

Absence de tout texte, logotype, pictogramme ou filigrane visible sur l'image, en dehors du produit, de son étiquette ou de son emballage. Pas d'indication de DLC, DDM. Pas d'ombrage.

Si l'industriel souhaite protéger son image, il est préférable d'utiliser une technique de tatouage numérique invisible.

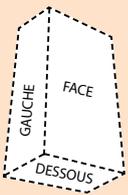
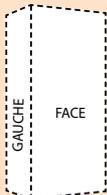
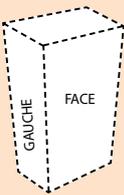
1 seul de préférence. Lorsqu'à 1 GTIN unique peuvent correspondre plusieurs déclinaisons du produit (ex. : couleur, motif ou décor différent, licence de marque), il n'est pas recommandé de présenter les différentes variantes visuelles « en lot » sur une seule image. Au contraire, il est conseillé à l'industriel de mettre à disposition des distributeurs une image pour chacune des variantes visuelles existantes.

Les droits des images, mises à la disposition des distributeurs par les industriels, devront être cédés conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

3. Données fiche-produit associées à l'image

Les données fiche-produit associées à l'image décrivent aussi bien son contenu (type d'information, angle de prise de vue, etc.) que ses caractéristiques techniques (transparence, etc.). Ces données descriptives permettent le classement, la recherche et le tri des images chez le destinataire. Elles sont transmises via la fiche-produit GS1. Seules 3 d'entre elles sont obligatoires.

Donnée et définition	Obligatoire ?	Répétable ?	Format	Taille	Valeurs possibles (valeurs GS1 XML)
<p>Type d'information Nom GS1 XML : <i>referencedFileTypeCode</i></p> <p>Code identifiant le type de média contenu dans le fichier externe. Exemple : Image du produit, planogramme, vidéo, ...</p>	Oui	Non	Liste de valeurs	N/A	Image du produit emballé (PRODUCT_IMAGE) Image du produit déballé (OUT_OF_PACKAGE_IMAGE)
<p>Angle de prise de vue vertical Nom GS1 XML : <i>verticalCameraAngleCode</i></p> <p>Description de l'angle de prise de vue vertical (parallèle au sol, vue plongeante, vue en contre-plongée) utilisé pour prendre la photo</p>	Non	Non	Liste de valeurs	N/A	Parallèle au sol (PARALLEL) Vue plongeante (HIGH_ANGLE) Vue en contre-plongée (LOW_ANGLE)
<p>Description du contenu Nom GS1 XML : <i>contentDescription</i></p> <p>Description du contenu du fichier.</p> <p>Dans le cas où une ou plusieurs variantes produit existent (variante au sens du règlement INCO - UE 1169/2011 et/ou variante visuelle), ce champ permet de décrire la variante produit représentée sur la photo afin d'associer la bonne photo à la bonne variante.</p>	Non	Non	Texte libre	Jusqu'à 70 caractères	

	Remarques	Règle de gestion
	<p>En plus de ces deux valeurs, d'autres valeurs sont disponibles pour «planogramme», «vidéo», «audio», «image de l'étiquette du produit», ...</p>	<p>Obligatoire dans le standard international</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Contre-plongée (de ¾ gauche)</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Parallèle au sol (de ¾ gauche)</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Vue plongeante (de ¾ gauche)</p> </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Règle limitant l'utilisation de cette donnée aux fichiers multimédias de type «image du produit déballé», «image du produit emballé», «planogramme», «image de l'étiquette du produit» • Pour les types d'images "planogramme" et "image de l'étiquette du produit" seule la valeur «Parallèle au sol» peut être utilisée • Dans le standard GS1, l'angle recommandé pour la prise de vue plongeante est de 15°
	<p>Donnée ajoutée temporairement dans l'attente de la définition d'une solution internationale permettant d'associer des fichiers (images ou autres) à des variantes produit.</p> <p>Cette donnée répond au besoin de distinguer des images différentes pour des variantes produits ayant le même GTIN (cas du multi-sourcing de denrées alimentaires dans le cadre du règlement UE n°1169/2011)</p>	<p>Le champ «contentDescription» doit être formaté selon le modèle suivant : «mot-clé + caractère « : » + identifiant/description de la variante»</p> <p>1. Cas d'une variante image 1169 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mot-clé retenu pour la description d'une photo associée à une variante produit 1169 est productionVariantDescription. • L'identifiant de la variante correspond à celui indiqué dans la donnée "consumerProductVariantIdentification" de la fiche-produit GS1. <i>Exemple : productionVariantDescription : 1576_v1</i> <p>2. Cas d'une variante visuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mot-clé retenu pour la description d'une photo associée à une variante visuelle du produit est visualVariantDescription. • La description de la variante visuelle (couleur, thème, ...) <i>Exemple : visualVariantDescription : rouge</i>

Donnée et définition	Obligatoire ?	Répétable ?	Format	Taille	Valeurs possibles (valeurs GS1 XML)
<p>Autre angle de prise de vue Nom GS1 XML : <i>additionalCameraAngleCode</i></p> <p>Description de l'angle de prise de vue additionnel utilisé pour prendre la photo (vue interne, zoom, détail, vue de coupe).</p>	Non	Non	Liste de valeurs	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Vue interne (INTERNAL_VIEW) • Zoom / Détail (ZOOM_VIEW) • Vue en coupe (CROSS_SECTIONAL_VIEW) (Utilisation de la liste de codes FileCameraPerspectiveCode)
<p>Date de début de validité du fichier externe Nom GS1 XML : <i>fileEffectiveStartDateTime</i></p> <p>Date à partir de laquelle le fichier externe peut être utilisé pour l'unité commerciale.</p>	Oui	Non	Date / heure	JJ/MM/AAAA HH:MM:SS	
<p>Date de fin de validité du fichier externe Nom GS1 XML : <i>fileEffectiveEndDateTime</i></p> <p>Date à partir de laquelle le fichier externe devient obsolète et ne peut plus être utilisé pour l'unité commerciale.</p>	Non	Non	Date / heure	JJ/MM/AAAA HH:MM:SS	

Remarques	Règle de gestion
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  </div> <p>Vue interne Zoom / détail Vue en coupe</p> <p>Ex. : motif d'un vêtement, connectique d'un ordinateur, etc.</p>	<p>Règle limitant l'utilisation de cette donnée aux fichiers multimédias de type « image du produit déballé » et « image du produit emballé ».</p> <p>Cette donnée ne sera pas renseignée si le produit entier est représenté dans l'image.</p>
	<p>HH :MM :SS à renseigner systématiquement avec 00 :00 :00</p> <p>Par défaut, renseigner la date de mise à disposition du fichier</p>
<p>Les distributeurs s'engagent à ne pas utiliser le fichier multimédia mis à leur disposition au-delà de la date de fin de validité indiquée dans ce champ le cas échéant.</p>	<p>HH :MM :SS à renseigner systématiquement avec 00 :00 :00</p> <p>Lorsqu'un industriel souhaite arrêter l'utilisation d'une image, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renseigner la date de fin de validité si l'arrêt d'utilisation est à venir ; • supprimer toute référence à l'image dans la fiche-produit si l'arrêt d'utilisation est immédiat ou dès que la date de fin de validité est atteinte.

Donnée et définition	Obligatoire ?	Répétable ?	Format	Taille	Valeurs possibles (valeurs GS1 XML)
<p>Autorisation de modification du fichier externe Nom GS1 XML : <i>canFilesBeEdited</i></p> <p>Indication que le destinataire peut modifier le fichier externe avant son utilisation (modifications techniques ou contextuelles).</p>	Non	Non	Booléen étendu	N/A	Oui (TRUE) Non (FALSE) Non applicable (NOT_APPLICABLE) Non spécifié (UNSPECIFIED)
<p>Transparence Nom GS1 XML : <i>isFileBackgroundTransparent</i></p> <p>Indication sur la transparence du fond. Un fond transparent permet au destinataire d'insérer le fichier dans n'importe quel contexte.</p>	Non	Non	Booléen étendu	N/A	Oui (TRUE) Non (FALSE) Non applicable (NOT_APPLICABLE) Non spécifié (UNSPECIFIED)
<p>Emplacement de stockage du fichier externe Nom GS1 XML : <i>uniformResourceIdentifier</i></p> <p>Champ texte (URL) faisant référence à une ressource sur internet. Il peut s'agir d'une image, d'un document ou de toute autre ressource.</p>	Oui	Non	Texte libre	Jusqu'à 2 500 caractères	
<p>Indicateur de fichier principal (image, ...) Nom GS1 XML : <i>isPrimaryFile</i></p> <p>Indication que le fichier externe associé à l'URL est le fichier principal à utiliser ou non. Il peut s'agir d'une image, d'un document ou de toute autre ressource.</p>	Non	Non	Booléen étendu	N/A	Oui (TRUE) Non (FALSE) Non applicable (NOT_APPLICABLE) Non spécifié (UNSPECIFIED)

Remarques	Règle de gestion
<p>Oui : Tous types de modifications autorisées (détourage, dégradation de la définition, association avec d'autres produits, mise en situation, recadrage, etc.)</p> <p>Non : Aucune modification autorisée</p>	<p>Par défaut si non renseigné : tous types de modifications autorisées</p>
<p>cf. chapitre 2 (caractéristiques de référence) pour plus d'informations</p>	
<p>Il s'agit de l'adresse URL (ou adresse web) complète pour accéder au fichier image. Il se termine donc par le nom de l'image. Sa structure est généralement la suivante : protocole ://login :mdp@xxx.domaine.yyy :port/chemin/nom_du_fichier.extension où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protocole = http, ftp, etc. • login / mdp = couple identifiant / mot de passe (facultatif) • xxx (sous-domaine) = www, etc. • yyy (domaine de premier niveau) = com, fr, etc. • port = 80, 21, etc. (facultatif si valeur par défaut) <p>Exemple : ftp ://Jojo :!Apln@www.gs1.fr :21/images/03453120201005_A1C0_s01.png</p> <p>Attention : Cette structure peut ne pas fonctionner sur certaines versions de navigateur web pour le protocole http.</p>	<p>Hébergement chez l'industriel ou chez un prestataire, sous la responsabilité de l'industriel.</p> <p>Contrôle technique à mettre en place afin de vérifier la présence de l'extension du fichier</p> <p>Le lien doit être testé et valide préalablement à son échange.</p>
<p>Oui : il s'agit de l'image principale du produit que l'industriel souhaite mettre en avant.</p> <p>Non : il ne s'agit pas de l'image principale du produit que l'industriel souhaite mettre en avant.</p>	<p>Recommandation française : ne renseigner cette donnée que lorsque l'image décrite est l'image principale du produit que l'industriel souhaite mettre en avant (avec la valeur "TRUE").</p>

4. Règles de nommage

Pour faciliter la gestion des images dans les bases des industriels et assurer l'unicité des noms des fichiers au niveau des bases images des destinataires, des règles de nommage ont été définies. Cependant, les informations ainsi structurées dans le nom du fichier ne pouvant pas faire l'objet de traitement automatique de la part du destinataire, certaines d'entre-elles pourront également être échangées en tant que données descriptives associées à l'image (dans la fiche-produit).

Ces règles pouvant évoluer, il est recommandé aux entreprises de ne pas utiliser le nom GS1 du fichier comme clé de gestion dans leur outil de gestion des images.

Le nom des fichiers doit être structuré de la manière suivante (toutes les données décrites ci-après sont obligatoires) :

Objet photographié sans élément de support	
1 ^{ère} à 14 ^{ème} position	GTIN sur 14 caractères , complété à gauche par des 0 le cas échéant
15 ^{ème} position	Caractère «_» (tiret-bas ou underscore en anglais)
16 ^{ème} position	Nature du fichier , codée sur 1 caractère : A = Photographie d'un produit (1 GTIN) en définition standard C = Photographie d'un produit (1 GTIN) en haute définition
17 ^{ème} position	Principale face du produit représentée , codée sur 1 caractère : 1 = Face ; 2 = Côté gauche ; 3 = Dessus ; 7 = Dos ; 8 = Côté droit ; 9 = Dessous ; 0 = Non applicable (si «autre angle de prise de vue» = vue interne, zoom / détail, vue en coupe).
18 ^{ème} position	Angle de prise de vue horizontal (i.e. l'orientation de l'appareil photo applicable à la face du produit représentée), codé sur 1 caractère : L = $\frac{3}{4}$ gauche ; C = Centre, angle de plongée de 15° ; R = $\frac{3}{4}$ droit ; N = Centre, sans angle de plongée*. *Pendant une période transitoire (jusqu'au 31 décembre 2019), les industriels pourront continuer à utiliser la valeur «C» pour les images des produits photographiés de face. Ceci implique que les outils des offreurs et des distributeurs devront pouvoir accepter les valeurs «C» et «N» jusqu'à cette date.
19 ^{ème} position	Description / Type de contenu , codé sur 1 caractère : <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  0 = Produit nu / Produit déballé (non monté pour les produits à assembler) </div> <div style="text-align: center;">  1 = Produit emballé / Packshot </div> <div style="text-align: center;">  D = Préparé (c'est-à-dire monté pour les produits à assembler) </div> </div>
20 ^{ème} position	Caractère «_» (tiret-bas ou underscore en anglais) ;
21 à 23 ^{ème} position	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro séquentiel obligatoire et non significatif, géré GTIN par GTIN, sur 2 caractères, en commençant à numéroter à partir de 01. Ce numéro est systématiquement précédé du caractère «s» qui l'introduit dans le nom du fichier (Exemple : «s01»).
Format	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère «.» (point) ; • Extension du fichier indiquant son format sur 3 ou 4 caractères, quelle que soit la casse (majuscule ou minuscule) soit, en minuscules : png, tif / tiff, jpg / jpeg.

Exemple de nom d'image : 03453120201005_C1C0_s01.png

Objet photographié avec élément de support	
1 ^{ère} à 14 ^{ème} position	GTIN sur 14 caractères , complété à gauche par des 0 le cas échéant
15 ^{ème} position	Caractère «_» (tiret-bas ou underscore en anglais)
16 ^{ème} position	Nature du fichier , codée sur 1 caractère : B = Photographie d'un produit (1 GTIN) en définition standard avec élément de support dans l'image D = Photographie d'un produit (1 GTIN) en haute définition avec élément de support dans l'image
17 ^{ème} position	Principale face du produit représentée , codée sur 1 caractère : 0 = Non applicable 1 = Face ; 7 = Dos ; 2 = Côté gauche ; 8 = Côté droit ; 3 = Dessus ; 9 = Dessous ;
18 ^{ème} position	Angle de prise de vue horizontal (i.e. l'orientation de l'appareil photo applicable à la face du produit représentée), codé sur 1 caractère : L = $\frac{3}{4}$ gauche ; C = Centre, angle de plongée de 15° ; R = $\frac{3}{4}$ droit ; N = Centre, sans angle de plongée*. *Pendant une période transitoire (jusqu'au 31 décembre 2019), les industriels pourront continuer à utiliser la valeur «C» pour les images des produits photographiés de face. Ceci implique que les outils des offreurs et des distributeurs devront pouvoir accepter les valeurs «C» et «N» jusqu'à cette date.
19 ^{ème} position	Description / Type de contenu , codé sur 1 caractère : 0 = Produit nu / Produit déballé (non monté pour les produits à assembler) 1 = Produit emballé / Packshot D = Préparé <div style="text-align: right;"> G = Mise en situation (produit déballé ou emballé, ex. : suggestion de présentation).</div>
20 ^{ème} position	Caractère «_» (tiret-bas ou underscore en anglais) ;
21 à 23 ^{ème} position	• Numéro séquentiel obligatoire et non significatif, géré GTIN par GTIN, sur 2 caractères, en commençant à numéroté à partir de 01. Ce numéro est systématiquement précédé du caractère «s» qui l'introduit dans le nom du fichier (Exemple : «s01»).
Format	• Caractère «.» (point) ; • Extension du fichier indiquant son format sur 3 ou 4 caractères, quelle que soit la casse (majuscule ou minuscule) soit, en minuscules : png, tif / tiff, jpg / jpeg.

Exemple de nom d'image : 003453120201005_B1RG_s01.png

D'autres valeurs sont disponibles pour les images 360°, les photos en zoom, les images de synthèse ou les photos portant sur certains éléments de l'emballage (voir guide international, partie 3.2).

N.B.1 : Tout fichier multimédia doit être doté d'une extension. En particulier, l'enregistrement d'un fichier sur MAC doit être conforme à la norme ISO afin d'être en mesure d'ouvrir ce fichier sur PC.

N.B.2 : Le n° séquentiel doit systématiquement être incrémenté par l'industriel lorsque, pour un même produit (même GTIN), une image différente est mise à disposition par l'industriel (par exemple des images représentant le produit dans des couleurs différentes). Deux formats différents (PNG et TIFF par exemple) d'une même image sont à considérer comme deux images différentes. Dans le cas où l'image ne change pas mais que seules une ou plusieurs de ses métadonnées sont modifiées, le nom initial de l'image doit être conservé. Autrement dit, le n° séquentiel n'est pas incrémenté pour cette image non modifiée.

N.B.3 : Le corollaire du N.B.2 est qu'une image qui en ANNULE ET REMPLACE une autre n'aura pas le même nom que cette dernière car le n° séquentiel a été incrémenté dans ce cas.

N.B.4 : Un autre corollaire du N.B.2 est que deux images visuellement identiques, dont les métadonnées sont identiques mais qui diffèrent par une autre caractéristique (ex. : définition) doivent porter un nom différent.

N.B.5 : Une fois le n° séquentiel pour un GTIN donné atteint 99, recommencer à numéroté à partir de 01 pour ce GTIN.

5. Mise en œuvre de la solution via la fiche-produit dématérialisée (GDSN)

- **La fiche-produit GS1 XML** (message CIN ou Catalogue Item Notification) est un message électronique par lequel le créateur d'un produit fournit à ses partenaires toute l'information relative à ce produit et aux logistiques associées. La fiche-produit contient des informations de type commerciale (libellés produit, marque, dates et délais de commande/livraison, classification, marché cible, ...), marketing (GTIN unité consommateur, dimensions, poids, composition, objets multimédia, ...) et logistiques (GTIN unité logistique, conditions de manutention et de transport, ...).
La fiche-produit GS1 XML est échangée sur le réseau GDSN (Global Data Synchronisation Network), réseau constitué de catalogues électroniques certifiés par GS1 pour leur capacité à gérer et à échanger la fiche-produit GS1 XML.
La fiche-produit GS1 XML et le réseau GDSN représentent la solution standard pour l'échange des informations sur les images entre les industriels et leurs clients.
Un message de réponse à la fiche-produit (message CIC (ou Catalogue Item Confirmation) avec statut Review) peut être utilisé par les distributeurs pour signaler aux industriels une anomalie dans les métadonnées ou le nom du fichier ou une erreur d'association d'une image à un GTIN.
- Les images associées aux produits de type «**promotion consommateur sans changement de GTIN**» ne sont pas transmises aux clients dans la fiche-produit GS1 pour les raisons suivantes :
 - **Si la promotion est ciblée**, la fiche-produit GS1, par définition «neutre» et donc transmise à tous, ne permettra pas une mise à disposition «ciblée» de l'image du produit promotionnel
 - **Si l'image est présentée sur le site de vente en ligne**, le consommateur qui aura passé commande du produit sur le site n'aura aucune garantie quand à la réception du produit dans son format promotion consommateur (problème de disponibilité en stock)
 - **La gestion des coupons** (une des cas de promotion consommateur sans changement de GTIN) n'est actuellement pas possible sur les sites de vente en ligne.

GS1 France

21 boulevard Haussmann
75009 Paris

T +33 (0)1 40 22 17 00

E info@gs1fr.org

www.gs1.fr

